








# Natura 2000

## ses objectifs et sa mise en oeuvre





25 février 2014 – Rencontres du Grand Site – CPIE des Causses Méridionaux / Natura 2000




## Les objectifs de Natura 2000

Création d'un **réseau écologique** composé de sites naturels appelés des « **sites Natura 2000** » pour **conserver la biodiversité** (habitats naturels, espèces animales et végétales)

+

Contribuer au **développement durable** des territoires en conciliant les exigences écologiques avec les activités locales grâce à des plans de gestion appelés des « **DOCuments d'Objectifs ou DOCOB** ».



↓

**Gestion concertée d'un patrimoine commun par tous les acteurs locaux**

25 février 2014 – Rencontres du Grand Site – CPIE des Causses Méridionaux / Natura 2000



## Qu'est-ce que le réseau Natura 2000 ?

**Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen composé par des sites naturels proposés par chaque Etat membre.**

**Ces sites naturels, appelés « sites Natura 2000 », abritent des habitats naturels mais aussi des espèces animales et végétales en forte régression ou en voie de disparition à l'échelle européenne.**

25 février 2014 – Rencontres du Grand Site – CPIE des Causses Méridionaux / Natura 2000



## Le réseau Natura 2000 comprend

- **des Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** désignées au titre de la Directive « Habitats –Faune - Flore »

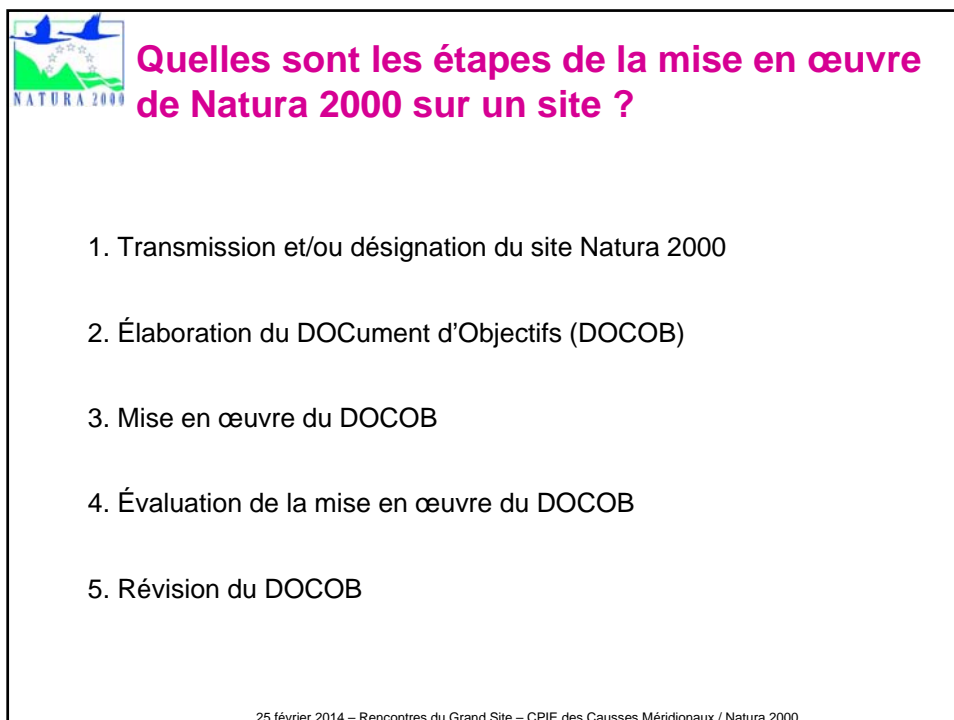
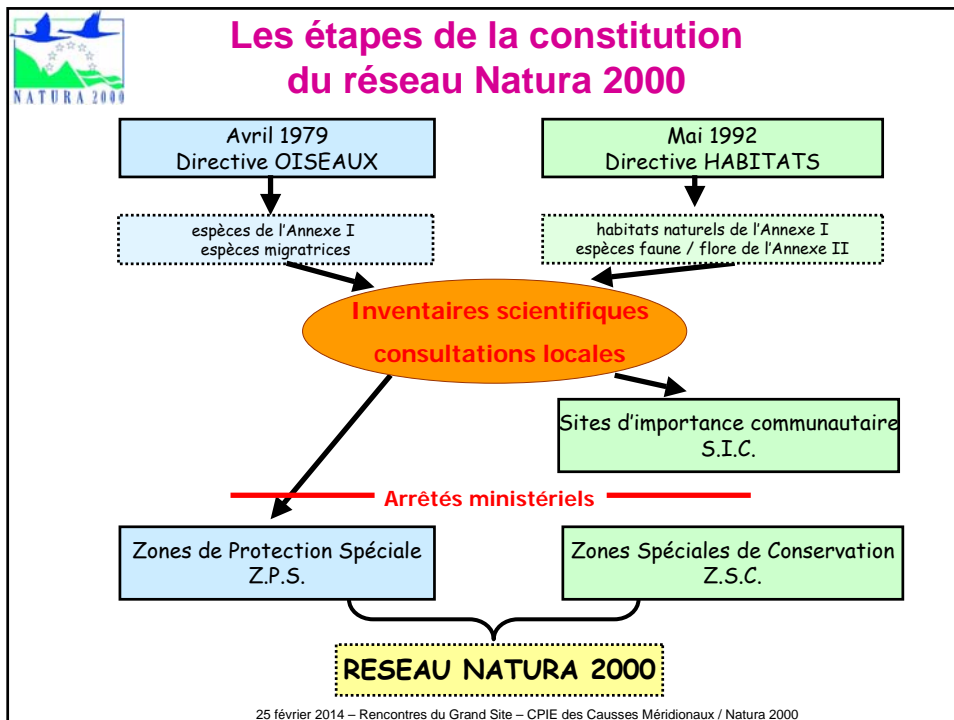


- **des Zones de Protection Spéciale (ZPS)** désignées au titre de la Directive « Oiseaux ».

→ Ces deux types de zones font l'objet de procédures de désignation spécifiques.



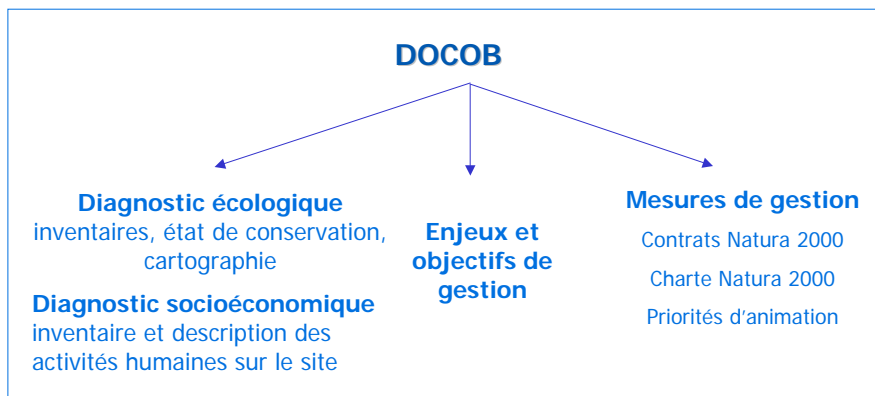
25 février 2014 – Rencontres du Grand Site – CPIE des Causses Méridionaux / Natura 2000





## Le Document d'Objectif (DOCOB)

### Le DOCOB = le plan de gestion du site Natura 2000



25 février 2014 – Rencontres du Grand Site – CPIE des Causses Méridionaux / Natura 2000



## Les mesures contenues dans le DOCOB

### Mesures contractuelles de conservation

= mesures destinées à conserver (ou à rétablir) dans un bon état de conservation les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000

- Mesures contractuelles de gestion
- Mesures transversales
- Mesures d'information et de communication
- Mesures de suivi ou d'études complémentaires

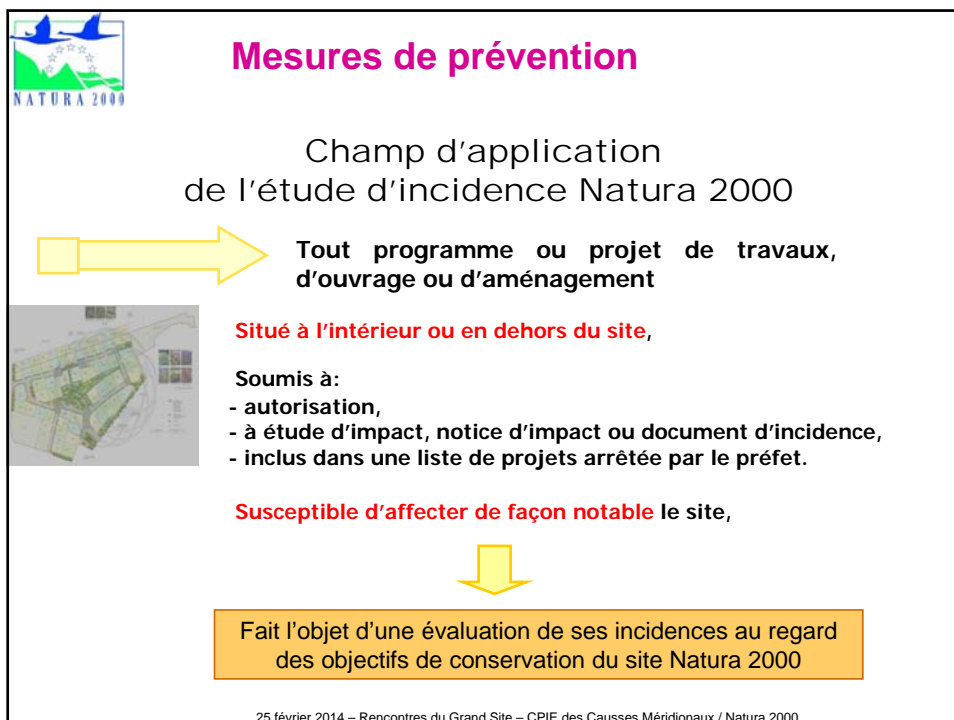
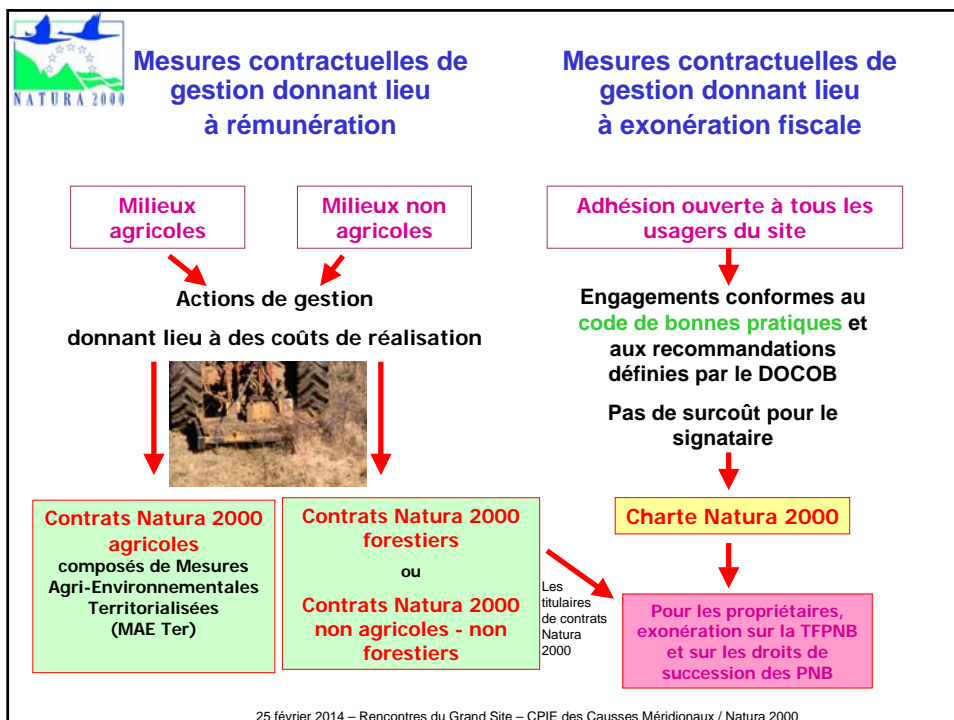
### Mesures de prévention

= mesures pour éviter la détérioration de ces habitats naturels et espèces

- Mise en cohérence avec le DOCOB
- Evaluation des incidences



25 février 2014 – Rencontres du Grand Site – CPIE des Causses Méridionaux / Natura 2000





## Qui fait quoi ?

### Cheville ouvrière

#### OPERATEUR LOCAL

élabore le DOCOB

#### STRUCTURE ANIMATRICE

met en œuvre, anime et suit le DOCOB

### Instance décisionnelle

#### le COMITE DE PILOTAGE

ou COPIL

#### **SUPERVISE**

l'élaboration du DOCOB

le suivi du DOCOB

l'évaluation de sa mise en œuvre

la révision du DOCOB

### PREFET

- A l'initiative de la décision d'élaboration du DOCOB
- Prend un arrêté de composition du comité de pilotage
- L'État demeure le garant des objectifs poursuivis dans le cadre du réseau Natura 2000 → A ce titre, le Préfet approuve le DOCOB.